



### **Avis de publication d'un règlement d'emprunt**

1. Lors de sa séance tenue le 17 novembre 2020, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CO-2020-1117 ordonnant des travaux de construction et d'aménagement d'infrastructures municipales dans le prolongement du boulevard Béliveau et des travaux d'aménagement d'un chemin d'accès au boisé Du Tremblay et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*
2. Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 février 2021.
3. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.
4. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à [greffe.co@longueuil.quebec](mailto:greffe.co@longueuil.quebec), aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 11 février 2021  
Carole Leroux, avocate  
Assistante-greffière